



COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 JUILLET 2022 à 18H30

Date de convocation : 27 juin 2022

Date d'affichage : 27 juin 2022

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, SALLES Agnès, TRINQUIER Philippe.

Excusé : 0

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès verbal de la séance du 13 juin 2022 : 11 voix pour

Ordre du jour

- **Emplois d'été pour les jeunes du village** : choix des candidatures et prise en charge des contrats et des bulletins de salaire par le GEEP (groupement d'employeurs) :
6 candidatures ont été retenues, 5 candidats se sont présentés, un candidat n'a pas été retenu ayant déjà travaillé pour la mairie lors de l'été 2021. Les 4 candidats sélectionnés auront des contrats de 20 h par semaine chacun. Afin de soulager le secrétariat de mairie, le Conseil municipal a décidé de confier la gestion des contrats et des bulletins de salaire au GEEP pour un coût de 57€ par contrat .
- **Appartements communaux (bâtiment mairie, gîte des Crozes, presbytère)** : devis d'entretien, diagnostics à réaliser avant de relouer, fixation des loyers .
Appartement mairie : 3 devis ont été effectués pour refaire l'ensemble des peintures de l'appartement, la cage d'escalier et la mise en place d'un sol souple dans une des pièces. Le devis établi par l'Entreprise SARLI a été sélectionné comme étant le moins onéreux, proposant le meilleur rapport qualité/prix et une intervention immédiate permettant de relouer le logement rapidement.
Suite à ces travaux et à la réfection totale de la toiture et de l'isolation, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de 50€ par mois (470 € au lieu de 420 €)

Gîte des Crozes : Il est nécessaire de refaire entièrement la salle de bain qui est trop vétuste pour relouer le gîte en l'état. Un devis a été effectué et l'entreprise « Alex fermeture » a été sélectionnée par le conseil municipal.

Le devis de l'Entreprise NORMAND pour le remplacement de la fenêtre de la salle de bains a été validé par le Conseil.

Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer qui passera de 529 € à 560€ par mois avec la cour et le jardin.

L'ancien presbytère : Concernant le remplacement de 3 fenêtres d'un des appartements, le devis de l'entreprise NORMAND a été sélectionné par le Conseil Municipal.

Une aide de 1763 € d'Hérault Énergies a été octroyée à la commune pour les dépenses concernant le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux.

- **Débroussaillage du lotissement des Pitrous** : le bailleur de ce lotissement FDI doit, par obligation légale, débroussailler une bande de 50 mètres autour des habitations pour éviter les risques d'incendies . Après plusieurs appels et mails sans réponse, M Cédric GABRIEL, 2ème adjoint, a réussi à joindre un responsable qui s'engage à faire effectuer rapidement le débroussaillage.
- **Modification et dénomination de l'impasse de l'égalité** afin d'éviter la confusion avec la rue de l'égalité, une demande de modification du nom de la voie avait été faite par plusieurs riverains. Le conseil municipal considère, après débats, qu'il n'y a pas nécessité de modifier le nom de cet impasse car la problématique se poserait pour la dénomination d'autres voies de la Commune.
- **Devis plaques et numéros de rues** : Face à l'extension du village et au changement de certaines adresses, un point sur les plaques et les numéros de rues manquants a été fait ; un devis a été effectué par l'entreprise ATS qui a déjà réalisé les panneaux et numéros de rues actuels : devis validé par le Conseil Municipal.
- **Panneaux de signalisation** : Pour faire face aux nouveaux aménagements routiers (parking, panneaux dégradés), il est nécessaire d'acheter de nouveaux panneaux ; le devis de l'entreprise Sud Ouest Signalisation, fournisseur de la Commune donnant entière satisfaction, a été validé par le Conseil Municipal.
- **Panneaux d'entrée de ville « Communauté de communes du Clermontais, Salagou Cœur d'Hérault »** : le conseil municipal considère qu'il y a déjà beaucoup de panneaux en entrées de ville et que ces nouveaux panneaux pourraient rendre illisibles ceux existants, M Cédric GABRIEL doit se renseigner sur la dimension des panneaux proposés par la CCC et le conseil municipal en rediscutera lors d'un prochain conseil.

Points commissions

Finances/budget/personnel : Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY

Heures complémentaires et congés annuels des agents :

Suite à un état des lieux des plannings des agents administratifs et techniques, il se trouve que les agents ont trop d'heures complémentaires ou n'ont pas pu poser totalement leurs congés de 2021. Le conseil municipal considère que ces heures complémentaires doivent être obligatoirement récupérées avant le 31 décembre 2022, de même que les congés annuels 2021 qui devront être posés avant la fin de l'année 2022. Il va être demandé aux agents de ne pas laisser cumuler les heures complémentaires et de les récupérer au fur et à mesure.

Subvention de la DDTM concernant l'aire de lavage

La commune est en attente, depuis novembre 2021, d'une subvention de 58 000€ de la part de la DDTM concernant l'aire de lavage. Mme Le Maire va faire le nécessaire auprès de l'organisme pour débloquer le dossier rapidement.

Planning des vacances des élus :

Afin d'avoir une continuité des services au niveau des élus durant la période estivale, il a été demandé aux membres du conseil municipal d'indiquer leur période de congés auprès du secrétariat

de mairie.

Subventions aux associations :

Suite à des remarques d'associations du village qui n'ont pas encore reçu leur subventions votées en avril, le conseil municipal demande au secrétariat de mairie de mettre en paiement, dans les plus brefs délais, les subventions pour les associations ayant rendu un dossier complet, les autres associations devront attendre que leur dossier soit complet.

Contrat GEEP

Afin de palier à l'absence d'un agent technique, la commune a fait appel à un groupement d'employeurs (GEEP) en août 2021 avec un contrat courant jusqu'au 31/08/2022. Le conseil municipal n'a pas encore statué sur la reconduction ou pas de ce contrat.

Commission Information/communication : Patrick HERNANDEZ

- Réunion publique du 27 juin : environ 60 personnes, la présentation s'est bien passée .
- Publication : le Cabriérois du second trimestre 2022 est paru
- Plan Communal de Sauvegarde : Pour l'élaboration de ce document obligatoire, la commune a bénéficié de l'aide de l'EPTB Fleuve Hérault qui a rédigé une partie de ce document, une réunion de travail a eu lieu en mairie courant juin en présence du maire et d'une partie de ses adjoints et conseillers pour évoquer quelques points. Le document reste à finaliser durant l'été avant qu'il ne soit présenter en commission et en conseil municipal à l'automne 2022

Commission Culture/Patrimoine/Environnement : Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY

- Dossier de demande de subvention à la DREAL pour l'aménagement paysager du parking du pic de Vissou Pont de Clermont : envoyé
- Dossier de demande de subvention à la Région Occitanie pour la mise en sécurité et la restauration partielle du site de Tiberet : dossier en cours d'élaboration
- Médiathèque : début des travaux le 5 juillet, installation du chantier, mise en sécurité du site, marquage au sol avant le début des fondations. Durée prévisionnelle des travaux 10 à 12 mois.
- La bibliothèque du Bourniou reste ouverte les lundi après-midi pendant les travaux ; cet été, fermeture les 8 et 15 août.

Commission travaux : Cédric GABRIEL

- Mise au gabarit de certains chemins communaux en prévision des vendanges.
- Travaux à l'école : un état des lieux des travaux à faire sera effectué sous peu, la réalisation interviendra durant l'été, la désimperméabilisation de la cour se fera aux vacances de Toussaint.

Commission éducation/jeunesse : Lucie SALIC

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire a eu lieu, un compte rendu a été envoyé aux parents et aux élus

Commission Cimetières : Philippe TRINQUIER et Jérôme ROMANO

Un règlement des cimetières est en cours d'élaboration, le conseil le validera lors d'une prochaine séance.

Délibérations :

1) Renforcement du réseau BT de distribution publique d'électricité et d'éclairage pour l'avenue de Clermont : Approbation de la convention à intervenir

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire, et pris connaissance du document présenté, le Conseil municipal, à l'unanimité,

l'approuve et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

2) Modification de la dénomination de l'impasse de l'égalité : point ajourné

3) Emplois saisonniers : recrutement et gestion des contrats par le GEEP

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire, et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Approuve la nécessité d'embaucher des contractuels pour aider au service technique durant les mois de juillet et août.

Décide de confier au GEEP le recrutement et la gestion des contrats.

Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4) Heures complémentaires adjoint administratif principal 1ère classe

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire, et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Dit que les heures complémentaires effectuées par l'adjoint administratif principal 1ère classe seront payées au tarif horaire correspondant à son grade et portées sur le bulletin de paie du mois d'août 2022.

5) Travaux de sécurisation du site de Tibéret -Demande de subvention à la Région-

Après avoir ouï l'exposé de M. Patrick HERNANDEZ, adjoint, et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la nécessité de faire procéder aux travaux de sécurisation du site de Tibéret : mise en sécurité du site et des moulins par fermeture avec des grilles en fer forgé d'un escalier permettant l'accès à une terrasse pouvant être dangereuse pour le public, protection avec des grilles en fer forgé des entrées des moulins afin d'éviter d'éventuelles dégradations, cristallisation des arases et des murs porteurs des bâtiments et renforcement de certaines parties.

Approuve l'échelonnement du chantier sur les 2 années (2022 et 2023)

Sollicite de la Région la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de ce projet.*

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel : Région 30 %, Commune 20 %, Département 30 %, CCC 20%.

6) Appartement LES CROZES : Adoption projet de bail -Autorisation de signer-

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et pris connaissance du document,

En accepte les clauses et conditions qui y sont énoncées.

Autorise Mme le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fin du conseil à 20h40

Le secrétaire de séance

M Patrick HERNANDEZ



Mme le Maire
Myriam GAIRAUD

